

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Notre-avenir-energetique-se-lira-t>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°33 > **Notre avenir énergétique se lira-t-il dans le marc... de vin ?**

1er décembre 2006

Notre avenir énergétique se lira-t-il dans le marc... de vin ?

Les marcs de raisin pourraient constituer une formidable ressource énergétique en cogénération électrique pour le vignoble. Le pétrole coûte cher, mais l'électricité va aussi coûter cher. Et ce d'autant que les besoins en électricité des viticulteurs vont aller croissant pour climatiser les chais et thermoréguler les fermentations, condition sine qua none de la qualité aromatique des vins. (...)

La France a misé sur le "presque tout nucléaire" reportant sur les générations futures le coût du retraitement et du démantèlement des réacteurs obsolètes et surtout faussant les chiffres de rentabilité de la production de l'électricité. Alors qu'une centrale nucléaire hors d'usage reste une charge pour la société, une centrale à biogaz ou une éolienne usagées n'en sont plus. Un article récemment paru dans le journal Le Monde a abordé cette question. En Grande-Bretagne, pays où l'électricité nucléaire ne représente que 15 à 30%, le coût du démantèlement et du retraitement est évalué à plus de 100 milliards d'euros, indique le journal. En France, où l'électricité nucléaire représente plus de 70 % de la production, comment expliquer que l'on n'évoque que quelques dizaines de milliards d'euros de coût s'agissant du démantèlement des réacteurs vétustes et du retraitement de ces déchets, argent qui par ailleurs aurait dû être provisionné depuis des décennies, ce que dénonce la Cour des comptes à propos des frasques financières du principal opérateur français en électricité en Amérique du Sud. La question n'est pas tant le nucléaire que celle des conditions de sa transparence financière notamment. Et nombreux sont ceux qui, comme en agriculture et en viticulture, se posent la question de ce que nous aurions dû faire et que nous n'avons pas fait s'agissant de la construction des centrales électriques à biogaz, au motif qu'elles seraient moins rentables que l'électricité nucléaire. (...)

Un bref calcul approximatif évalue à 40 000 tonnes la quantité de marcs et d'effluents produite par les 15 000 hectares de vigne, ce qui donnerait 20 millions de m³ de méthane, soit 30 millions de kWh/an, équivalent à la moitié du potentiel de production des stations d'épuration en Alsace, deux fois le potentiel des élevages porcins et représentant 20 % du potentiel des élevages bovins. Valorisés en électricité, les marcs du vignoble pourraient représenter un chiffre d'affaires de 3 M€ (millions d'euros) si le tarif de rachat de l'électricité était de 10 centimes d'euros. Rappelons qu'il va de 15 à 17 centimes d'€/kWh en Bade-Wurtemberg, pays où près de 500 centrales à biogaz sont en

service. Si l'électricité était vendue en Allemagne, les marcs rapporteraient donc plus de 4 M€. La même quantité de marc, à 3% d'alcool potentiel, valorisée en alcool de distillerie représente 2,8 M€ de chiffre d'affaires si tout était commercialisé à l'Onivins, en tenant compte des aides européennes (187 €/hl), et 1,2 M€ de chiffre d'affaires sur le marché de l'alcool (84€/hl). La transformation en électricité des effluents vinicoles serait d'autant plus un beau projet industriel pour le vignoble qu'il pourrait contribuer à délester les stations d'épuration dont les boues pourraient aussi être fermentées.

Il est à noter que de nombreux éleveurs veulent profiter des nécessités de mise aux normes de leurs installations de collecte d'effluents pour construire des unités de biogaz. Ils attendent que les promesses de l'État soient tenues à propos du tarif de rachat de l'électricité et qu'il se conforme aux directives européennes. En attendant, le méthane, 21 fois plus impactant sur l'effet de serre que le CO₂, continue de s'échapper des fosses à lisier. De même, le vignoble et ses industriels de la distillerie, devant aussi réfléchir à la mise aux normes de leurs installations, pourraient saisir cette occasion pour construire une centrale à biogaz.

David Lefebvre

<https://www.econologie.com>